

Patrick BELARD, Jacqueline BOUCHER,
Jeanne CORNET, Jean-Pierre ROY

Paris, le 2017

Lettre recommandée A.R.
N°

Mme A.-C. TOMAS-LACOSTE
Directrice
Institut national
de la consommation
18, rue Tiphaine
75732 PARIS Cedex 15

Madame la directrice,

Nous vous prions de trouver ci-joint pour information une copie de la lettre que nous adressons à Monsieur Alain Bazot, président de l'UFC-*Que choisir*, au sujet du déploiement forcé des compteurs communicants LINKY.

Tandis que se multiplient sous nos yeux les atteintes aux droits des personnes, nous désirons combler l'ignorance de la législation en vigueur dans notre État de droit pratiquée dans son magazine, en lui révélant, à la faveur de cet éclairage, les multiples infractions commises par le gestionnaire SA ENEDIS et ses sous-traitants au détriment des consommateurs, au mépris flagrant de la légalité.

Souhaitant que ce sinistre constat ne reste pas lettre morte, nous vous assurons de notre sincère considération.

Les 4 signatures